
DISCOURS DU MINISTRE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE A
L'OCCASION DE LA PREMIERE EDITION DU FORUM
NUMERIQUE CONGO

Pointe-Noire, le 10 septembre 2018

Messieurs les ministres et chers collègues ;
Monsieur le vice Maire de la ville de Pointe-Noire ;
Monsieur le Directeur Général du Guichet Unique des Opérations
Transfrontalières, Président du comité d'organisation du forum Numérique
Congo ;
Mesdames et messieurs des Directeurs Généraux ;
Mesdames et Messieurs les experts ;
Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et tous protocoles respectés ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs.

C'est avec un immense plaisir que je prends part à cet événement qui place le numérique au cœur des débats.

En effet, la révolution du digital a succédé vraisemblablement à la révolution industrielle et se présente dès lors comme étant la nouvelle frontière du développement.

C'est ici l'occasion, pour moi, de féliciter les organisateurs de ce **Forum Congo Numérique**, et particulièrement le Directeur Général du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières pour la tenue de cette rencontre de haute facture.

Comme vous le savez, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), d'une manière générale et de l'internet en particulier est devenue une question d'importance stratégique pour les gouvernements, les entreprises et les citoyens.

L'économie numérique est, de nos jours, le dénominateur commun de tous les secteurs du développement socio-économique.

Le secteur de l'économie numérique dans notre pays, connaît, avec la vulgarisation des TIC, ajoutée à la libéralisation du marché des télécommunications et au financement de grands projets d'infrastructures, une croissance exponentielle.

En parlant de l'économie numérique, j'ai le devoir de vous rappeler que l'ambition du Gouvernement est d'arrimer le Congo au développement de ce nouveau type d'économie transversale, c'est d'ailleurs notre feuille de route.

En effet, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, attache du prix à la réalisation de cette vision, qu'il a inscrit en lettre d'or dans son programme de société « la Marche vers le développement : Allons plus loin ensemble ».

L'Etat doit devenir un modèle dans la promotion et l'utilisation des services numériques, à travers une politique volontariste.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, conduit par son Chef, le Premier ministre, Son Excellence Clément MOUAMBA, a élaboré, par l'entremise du ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, et ce, avec la participation des acteurs de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé, dont nombreux se trouve dans cette salle, une stratégie nationale de développement de l'économie numérique, assortie d'un plan d'actions pour la période 2018-2022, répondant ainsi aux recommandations internationales.

Cette stratégie, soulignons-le, s'articule autour de trois piliers que sont : le E-Gouv, le E-citoyen et le E-business, a pour objectif de faire du numérique un levier majeur pour la compétitivité des entreprises, l'attractivité du Congo en matière d'investissements directs, et la diversification de l'économie.

Elle devrait permettre à terme de :

- Favoriser un accès équitable aux services numériques pour tous les citoyens ;
- Développer de nouvelles compétences et des activités innovantes créatrices de valeur ajoutée ;
- Moderniser les usages et les pratiques des services publics et développer les contenus numériques ;
- Mettre en place les principes d'une bonne gouvernance du numérique ;
- Garantir la sécurité et la protection de la vie privée des utilisateurs dans le cyberspace, et enfin,

- Engager le Congo vers l'innovation numérique pour en faire la cyber référence en Afrique centrale.

Il sied de souligner qu'une Déclaration dite de Brazzaville a été approuvée le 24 novembre 2016, lors de la rencontre des ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale en charge des télécommunications/TIC sur l'adoption des projets de lois types relatives aux télécommunications et à la cyber sécurité, ainsi que le cadre réglementaire d'interconnexion transfrontalière des pays de la CEEAC.

Ainsi donc, le thème de cette première édition du Forum Numérique Congo, « **la dématérialisation et la gouvernance électronique** » correspond parfaitement aux défis que nous devons relever, ensemble, dans notre pays.

S'agissant, par ailleurs, des infrastructures permettant d'assurer la base de cette dématérialisation et la gouvernance électronique, le Gouvernement s'est résolument engagé dans une stratégie de déploiement des infrastructures de télécommunications de très haut débit, établie autour d'un projet de réalisation d'un backbone national en fibre optique (Projet de Couverture Nationale) et à son interconnexion avec les pays limitrophes (Projet Central African Backbone-CIT CG), sans oublier le réseau mondial à fibre optique (projet de câbles sous-marins West African Cable System).

A travers ces différents projets, le Congo dispose aujourd'hui de plus de 4 600 km de fibre optique à travers tout le territoire.

A cela, il faut ajouter les projets en cours de réalisation à savoir : l'étude sur la mise en place d'une administration électronique lancée avec l'appui de la Banque Africaine de Développement; la construction prochaine d'un data center pour résoudre l'épineux problème d'hébergement de données en local, dont les appels d'offres seront lancés incessamment.

Cependant, vous conviendrez avec moi que tout ceci ne peut se mettre en place sans un environnement de confiance numérique propice.

C'est dans ce cadre, que je puis affirmer devant cet aréopage, avoir transmis au Secrétariat général du Gouvernement, après validation à travers un atelier de restitution et avis de la Cour suprême, des avant-projets de lois devant régir le secteur de l'économie numérique dans notre pays, pour leur approbation d'abord en conseil des ministres et ensuite leur transmission au parlement pour adoption.

Il s'agit, notamment, de :

- l'avant-projet de loi portant protection des données à caractère personnel ;
- l'avant-projet de loi relatif à la cyber sécurité ;
- l'avant-projet de loi portant lutte contre la cybercriminalité ;
- l'avant-projet de loi relatif aux transactions électroniques.

Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

C'est en ces mots que je termine mes propos, en réitérant d'abord mes vifs encouragements au président du comité d'organisation du Forum Numérique Congo, ensuite à l'ensemble des panélistes qui ont accepté de faire le déplacement de Pointe Noire, notre capitale économique et vous assurant une fois encore, de notre disponibilité à s'engager aux côtés de tous les acteurs participants au développement de l'économie numérique, ainsi que de notre volonté ferme de faire intégrer notre pays à la société de l'information et du savoir.

Je vous remercie !